

## Règlement

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Pension la Forêt et nous nous réjouissons de collaborer avec vous tout au long de votre séjour.

La Pension et son annexe sont des **établissements sans fumée**, des cendriers sont placés à l'extérieur de l'établissement pour les personnes qui désirent fumer.

### Parking

- Les places de parc situées à l'entrée du domaine (6 en bordure de route, 2 sous le couvert à bus) sont à la disposition exclusive des résidents de la Pension.
- Le couvert à bus est réservé en priorité aux bus.
- **Le passage au local de livraison doit rester libre.**

### Arrivée

- Nous assurons l'accueil des groupes selon l'horaire d'arrivée prévu **sur une période de deux heures**. En dehors de cette tranche horaire, la maison est ouverte mais le groupe a la charge de s'installer par ses propres moyens.
- A son arrivée, le groupe prend connaissance du fonctionnement de la maison avec la gérante ou son remplaçant. Un accent particulier sera mis sur la gestion de l'alarme incendie et sur le fonctionnement de la maison (utilisation des espaces, organisation des repas, du nettoyage de l'entretien et des lessives).
- La personne en charge de l'accueil est à votre disposition pour tous renseignements, en particulier pour l'information concernant les animations à disposition.

### Déneigement

- Un service de déneigement est assuré par une entreprise le matin. Pour le bon déroulement du déblaiement, nous vous prions de déplacer les véhicules du parking en conséquence.
- Du sel, du gravier et des copeaux de bois sont à votre disposition dans le local à ski si l'entrée de la maison ne devait plus être praticable.

### Télécommandes et clés

- Les clés, les télécommandes des stores ainsi que des systèmes audio-vidéo sont dans l'armoire de l'entrée sous la responsabilité du responsable du séjour.

### Organisation générale

- Les chaussures seront déposées dans le vestiaire d'entrée et nous vous prions durant votre séjour d'utiliser vos pantoufles d'intérieur.
- Des clés de chambres, des salles de bain et de l'office sont à votre disposition.

### Liste des prix

- Le document relatif aux prix en vigueur dans l'établissement est accessible sur le site Internet : [www.pensionlaforet.ch](http://www.pensionlaforet.ch)

#### Alarme incendie

Que faire en cas d'alarme ?

1. Arrêter le klaxon
2. L'indication du détecteur concerné est mentionnée sur le tableau.
3. Se rendre sur place pour contrôler le détecteur concerné.
4. En cas de fausse alerte, quittancer en appuyant 2 secondes sur "Enter"
5. En cas d'incendie, utiliser les sorties de secours pour évacuer le plus rapidement possible les résidents. Les pompiers arrivent.

**En service jour** : vous avez 3 minutes pour arrêter le klaxon et 5 minutes pour contrôler le détecteur concerné et quittancer, avant que les pompiers ne soient avertis. Le matin, au lever, la clientèle doit mettre l'alarme en service jour !

**En service nuit** : à 23h l'alarme passe automatiquement en service nuit. En cas d'alarme, les pompiers arrivent de suite.

**Poussoirs** (boîtier rouge qui permet un déclenchement individuel de l'alarme) : En cas d'utilisation des poussoirs, le service du feu est automatiquement convoqué. L'utilisation des poussoirs libère les portes de secours, par contre si le verre est cassé par inadvertance ou par accident l'alarme ne cesse qu'au remplacement du verre de protection. Un verre de remplacement et un tournevis sont à disposition sur le boîtier d'alarme.

**Note importante** : Un déclenchement prémédité et sans raison de l'alarme feu est interdit. Les frais qui en découlent sont à la charge de la personne responsable de l'acte.

La porte d'entrée est équipée d'une gâche électrique qui déverrouille la porte en cas d'incendie. En cas de coupure de courant, les portes verrouillées magnétiquement sont maintenues automatiquement dans l'état à la coupure, pendant une période d'une heure à l'aide d'une batterie de secours (porte d'entrée et sorties de secours, au rez et à l'étage).

**Après une alarme (ouverture des gâches électriques), la sortie de secours doit être fermée manuellement.**

## Occupation de la Pension La Forêt

### Occupation de l'annexe

L'annexe est gratuitement mise à disposition des groupes dès 20 personnes.

Pour les groupes moins importants, l'annexe peut être réservée séparément pour un coût supplémentaire de CHF **15.- par nuit**.

Le règlement en vigueur dans l'établissement s'applique aux locaux annexes. L'annexe est non fumeur. Un cendrier sur pied est à disposition devant l'annexe.

### Porte d'entrée

Une clé ainsi que le code accès par digicode sont mis à disposition à votre arrivée. La gestion (fermeture/ouverture) de la porte d'entrée de l'établissement est à la charge des occupants.

### Tableau électrique

Si les plombs de l'établissement sautent, vous pouvez vous rendre au tableau électrique principal situé dans la cuisine (sous-sol) à gauche. Face au tableau, vous pouvez relever les fusibles descendus (étiquetage par pièces). Une lampe de poche se trouve sur le rebord du passe-plat si nécessaire. Une clé d'accès à la cuisine sera remise au responsable du groupe.

### Chauffage

Les groupes sont responsables de la gestion du chauffage durant le séjour (à l'arrivée, le chauffage est enclenché pour tempérer les pièces).

La Pension est à la norme Minergie. Un système de ventilation douce renouvelle l'air en continu. L'ouverture des fenêtres pour aération reste cependant autorisée. Les Velux doivent rester fermés, sauf pour effectuer de brèves ventilations.

### Animaux

Les animaux de compagnie sont les bienvenus à la Pension la Forêt dans la mesure où le règlement en vigueur est respecté. Les animaux devront être gardés la nuit à l'intérieur de l'établissement et nous vous demandons, dans la mesure du possible, de ne pas occuper les étages supérieurs réservés aux pensionnaires.

## Repas

Le cuisinier assure le suivi des menus et amène les repas au groupe. Le groupe a à sa charge de déposer les restes réutilisables dans le frigo de l'office.

Nous vous rendons attentifs au fait que la cuisine est un lieu qui présente certains dangers pour les personnes en situation de handicap et qui doit par ailleurs répondre à des conditions d'hygiène strictes. Merci de respecter cet espace et de vous adresser aux cuisinier-ères en cas de besoin. Une clé d'accès à la cuisine sera remise au responsable du groupe.

La consommation de nourriture et de boissons n'est pas autorisée dans les chambres pour des raisons d'hygiène.

## Propreté et nettoyage

### Poubelles

Le groupe a à sa charge l'évacuation quotidienne de toutes les poubelles vers les Moloks situés en bordure de la route du Téléphérique, un à l'est et l'autre à l'ouest de la pension.

### Recyclage

Un poste de recyclage se trouve derrière le couvert à bus. Des poubelles pour le verre, le carton et l'alu sont prévues. Le pliage du carton doit se faire de façon adéquate afin de maximiser la capacité de la poubelle.

### Linge

**Les groupes doivent disposer de leurs propres linges de toilettes.**

Des armoires ouvertes avec la literie sont disponibles dans le couloir du premier étage. Le linge souillé doit immédiatement être apporté à la lingerie. Le client peut effectuer des lessives s'il le désire. La personne assurant l'accueil peut fournir les renseignements nécessaires.

**Coût :** CHF 15.- par lessive

Un étendage est à votre disposition. Merci de ne pas suspendre du linge aux fenêtres de l'établissement.

### Nettoyage

L'entretien des sanitaires est à la charge des groupes.

Durant les longs séjours (dès 10 jours) les « à-fonds » du réfectoire ont lieu 1x/semaine. Le reste du temps, les occupants ont à leur charge de maintenir la propreté des lieux (propreté des sols, des sanitaires et des équipements). A cet effet des produits de nettoyage sont à disposition à l'office ou sur demande.

Dans les longs séjours, les « à-fonds » des chambres auront également lieu 1x/semaine. Il est important que les sols soient débarrassés les jours prévus pour faciliter le passage de l'aspirateur.

En cas d'utilisation de la cheminée, celle-ci doit être nettoyée et vidée à la fin du séjour. Un bidon métallique est à votre disposition sur demande.

**En cas de non respect du présent règlement et si l'utilisation de l'établissement engendre des coûts de nettoyage supplémentaire, ceux-ci seront facturés en heure de régie à l'usager.**

## Matériel et services fournis

### Pharmacie

Une pharmacie est à votre disposition dans le hall d'entrée. Pour garder cette pharmacie à jour, vous voudrez bien indiquer à la personne responsable de l'accueil le matériel qui doit être renouvelé.

## Mobilier extérieur

Le mobilier est mis à disposition (pavillons, parasols, tables et chaises) mais son entretien est à la charge des occupants (rangement et mise à l'abri en cas d'intempéries).

## Sèche-cheveux

Un sèche-cheveux est à votre disposition sur demande.

## Journaux

Le Nouvelliste et le Matin sont à votre disposition dans la boîte aux lettres, à l'angle de la Pension, dès 9h le matin. Une clé de la boîte aux lettres est à votre disposition dans l'armoire du responsable de séjour.

## Local à skis

Un local à skis situé à l'entrée de la Pension est mis à la disposition de notre clientèle.

## Wifi

Un accès à internet via un WIFI est disponible, la clé de sécurité vous sera transmise sur demande.

## Bar et machine à café

Une machine à café ainsi que des boissons sont à disposition du groupe. Les capsules de la machine à café ainsi que les autres fournitures sont disponibles selon la liste de prix affichée. Un décompte sera effectué à la fin du séjour afin de déterminer le montant à payer comptant ou sur facture.

## Matériel auxiliaire

Les éléments ci-dessous sont à disposition du groupe :

- une potence sous chaque lit électrique
- une cigogne pour baignoire (électrique et rechargeable) avec deux sangles pour la toilette
- une chaise percée pour la douche dans la salle de bain du 1er étage
- deux autres chaises percées en libre utilisation
- un rehausseur de WC se trouve dans l'armoire du couloir du premier étage

Des tapis de salle-de-bains sont également à votre disposition dans l'armoire du premier étage.

Rappel : les WC du téléphérique sont gracieusement mis à votre disposition lors de vos sorties et déplacements, toutefois il est impératif de vérifier à votre départ que ceux-ci soient en état.

## Départ

Lors de son départ, le groupe a à sa charge de défaire la literie (retrait des fourres et des draps) et de déposer le linge dans les corbeilles situées dans la cage d'escaliers. La vaisselle doit être lavée et rangée.

Les poubelles, les verres et autres déchets doivent être évacués selon l'article « **Poubelles** » du présent règlement.

Lorsqu'un nouveau groupe est attendu dès votre départ, les nettoyages de l'établissement pourront, sur demande, débuter dans les étages dès 12h00.

## Dégâts

Les résidents doivent spontanément nous indiquer les dégâts occasionnés dans l'établissement. Les frais liés aux réparations sont à la charge du groupe.

## Evaluation de la satisfaction

Un questionnaire d'évaluation de votre satisfaction est remis au client durant le séjour. Afin de rendre notre offre toujours plus conviviale, nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété. L'équipe est à votre disposition pour tous renseignements ou propositions d'améliorations.

## Responsabilités générales

**Aucune responsabilité n'est prise par la Pension La Forêt quant à l'utilisation d'internet et à la perte et/ou au vol d'argent ou d'objets de valeur. L'Association ne peut pas être tenue pour responsable des pratiques professionnelles des usagers de l'établissement.**

Dans leur organisation interne, les groupes se répartiront les tâches suivantes :

- Mettre et desservir la table
- Assurer le service des résidents
- Nettoyer les tables
- Nettoyer les sols de l'office et de la salle à manger
- Laver, essuyer et ranger la vaisselle
- Gérer la propreté des sanitaires
- Evacuer les poubelles et les verres vides (Cf. articles poubelle et recyclage)